



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2239

Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la société Technodigit et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation d'un relevé lasergrammétrique dans l'église Saint Irénée (Lyon 5e)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2239 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ENTRE LA SOCIETE TECHNODIGIT ET LA VILLE DE LYON - SERVICE ARCHEOLOGIQUE POUR LA REALISATION D'UN RELEVÉ LASERGRAMMETRIQUE DANS L'EGLISE SAINT IRENEE (LYON 5E) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La technologie de relevé archéologique effectuée par lasergrammétrie constitue une innovation technique récente, dont l'objectif est d'accélérer le recueil de données sur le terrain, tout en améliorant la précision de ces dernières.

Cette technologie est en pleine évolution, et constitue une nouveauté, tant pour les entreprises qui développent ces outils, que pour les opérateurs d'archéologie qui commencent à l'appréhender.

A ce titre, la mise en œuvre de cette technologie 3D sous forme de test sur le chantier de l'église Saint Irénée, actuellement pris en charge par le service archéologique dans le cadre de l'étude de son « bâti » constitue un intérêt important tant pour la société Technodigit que pour le service archéologique.

De façon plus précise, le développement de cette technologie, et en particulier des logiciels qui y sont liés, doivent permettre d'améliorer le traitement des « nuages de points » recueillis, ainsi que permettre la mobilité des outils de prélèvement des données scientifiques.

Les conditions de cette collaboration scientifique sont formalisées dans le cadre de la convention ci-après annexée et ne donne pas lieu à un échange de rémunération.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de collaboration scientifique entre la Ville de Lyon – Service archéologique et la société Technodigit est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET